

pour bâtiments, imprévu, roulement en 50 ans	11 119 30
Toie: 261 000 <sup>fr</sup> en 15 ans	25 145 50
Matériel roulant: 49 500 <sup>fr</sup> en 10 ans	6 410 50
Cavalerie 72 000	} 86 500 <sup>fr</sup> en 5 ans
Harnachement 9 000	
accessoires 5 500	
Entretien chaussées et bâtiments	3 000 ..
Personnel	59 403 75
Administration, assurances, contributions, régie	20 000 ..
Nourriture des chevaux	90 337 75
Ferrage	2 250 ..
Soins médicaux	1 000 ..
Imprévu, publicité, annonces	5 000 ..
	243 646 40 <sup>fr</sup>

Dépenses annuelles: 244 000 frs

Rendement probable.

En estimant le nombre des voyageurs à 4500 par jour à raison de 0<sup>fr</sup>.1569 prix moyen par voyageur, nous aurons donc une recette journalière de:

$$4500 \times 0.1569 = 706.05^{\text{fr}}$$

et une recette annuelle de:

$$706.05 \times 365 = 257\ 708.25^{\text{fr}}$$

Recette annuelle: 257 000 francs.

Reste à justifier le nombre de voyageurs et le prix moyen (de la place), pour cela nous n'avons qu'à nous reporter au trafic des lignes exploitées par la Compagnie Générale Française. Tous voyageurs qui en 1888, la moyenne par jour pour le parcours Maccéville-Boncourt a été:

de 2922 voyageurs et le prix moyen du billet 0.1575  
 La moyenne du parcours Pont-d'Issy-Deville a été:  
 de 1579 voyageurs et le prix moyen du billet 0.1564.

Donc le nombre total des voyageurs a été de: 4501

Et le prix moyen du billet de 0.1569.  
 le parcours total des deux lignes étant de 7467 mètres.  
 Comme le parcours que nous devons effectuer est de 7700

Renard

Renard  
19 Février

mètres, c'est-à-dire qu'il ne diffère pas beaucoup; comme les quartiers que nous voulons desservir ont autant d'importance, nous pouvons admettre que le trafic sera le même, surtout si nous avons soin d'augmenter le nombre de voyages quotidiens.

Mode d'exploitation

Tarif.

Le service commencera régulièrement à 7 heures du matin pour se terminer à 9 heures du soir.

A certaines saisons ou dans des circonstances exceptionnelles, la durée du service pourra être prolongée.

Le parcours de Maccéville au Bon-Coin s'effectuera directement en passant par les rues des Carmes, Raugraff, Marché, et retour, rue Gambetta. Chaque voiture venant dans un sens ira bifurquer avec la voiture de sens contraire au garage 0<sup>ter</sup> situé, rue Raugraff.

Nous pensons que pour vulgariser l'emploi des tramways, il faut en abaisser les tarifs le plus possible. Nous les proposons donc comme suit:

Les tarifs seront établis par section à raison de:

Maccéville au Marché	0 <sup>fr</sup> .20	Pour voyageur adulte ou
du Marché au Montet	0.20	enfant au-dessus de 7 ans.
du Montet au Bon-Coin	0.10	_____ d: _____
du Bon-Coin à la Place Chiers	0.10	_____ d: _____
Place Chiers à la Citadelle	0.10	_____ d: _____
Citadelle à la rue de l'Esme	0.15	_____ d: _____
Place Sobau à Port-S <sup>te</sup> Catherine	0.15	_____ d: _____

Il sera délivré des carnets d'abonnement avec réduction sur le prix du parcours demandé.

Moyennant le prix de 0<sup>fr</sup>.20<sup>c</sup> tout voyageur pourra correspondre sur la place Stanislas d'une ligne avec l'autre.

Les militaires ne paieront que demi-place; pour les prix de 0<sup>fr</sup>.15, la réduction serait de 0.05<sup>c</sup>.

Nous nous réservons de modifier ces tarifs d'accord avec l'Administration municipale.

Conclusion.

D'après tout ce qui précède nous pouvons conclure que notre demande de concession de tramways répond à une utilité incontestable, qu'elle facilitera, adivera la circulation en transportant à peu de frais une

grande quantité de voyageurs.

Qu'elle donnera à certains quartiers de la Fille un aspect de grande ville qu'ils n'ont pas encore; qu'en un mot elle sera pour la ville une cause d'embellissement.

Que les travaux à exécuter donneront une nouvelle impulsion à la construction.

Enfin qu'au point de vue financier l'affaire présente toute sécurité aux capitaux qui s'y emploieront.

L'examen du rendement et des dépenses fait voir que le capital portera intérêt à 5%; que toutes les sommes affectées aux divers services seront amorties en temps voulu et que la différence de recette sur la dépense constitue un bénéfice de 13 000 francs.

Recette	257 000
Dépense	244 000
Bénéfice	13 000

Soit plus de 2%; de sorte que l'affaire rapporterait de ce fait 7% du capital employé, mais il y a encore d'autres sources de bénéfice, telles que:

la vente des fumiers,

la publicité dans les voitures.

Ces sources de bénéfice peuvent être évaluées, sans crainte de nous tromper, à un minimum de 10 000 francs.

Donc:

L'affaire présente, au point de vue financier toute sécurité désirable et nous sommes persuadés que les capitalistes voyant en elle un placement sérieux, viendront encourager nos efforts.

au point de vue de l'utilité, que la Fille de Nancy en retire, nous sommes certains que la municipalité nancéienne accueillera favorablement notre demande et nous donnera toutes facilités pour faire réussir notre projet.

Paris le 20 Janvier 1891.  
A. Schil

Ingenieur des Arts et Manufactures.  
82, Rue Lavoisier.

Renard

Parquin  
19 Fev 91

Renard

Piquin  
19 Février

Son succès fut immense, toutes les dames l'entouraient.

Un, qui en fut jaloux, ce fut le commissaire; on lui faisait la moue de tous côtés.

Il interpella l'avocat et le somma avec une douceur de touche particulière à la police, d'avoir à retirer sur-le-champ, non son maillot — ce qui eût été inécent — mais ses médailles, ce qui n'était que ridicule.

Et comme l'avocat protestait, il arracha lui-même les médailles délictueuses, et fit empoigner le porteur par deux agents, après l'avoir amoureusement caressé de l'épithète de : *salaud*.

L'incident fit du bruit. Le conseil de l'Ordre saisi de l'affaire, examina le cas et l'épithète et détacha, sans hésitation, son bâtonnier au préfet du département pour obtenir réparation.

Celui-ci promit de laver la tête du commissaire et de contraindre ce fonctionnaire mal-appris à écrire une lettre d'excuses à l'avocat insulté, mais à la condition que cette lettre ne serait pas publiée....

Le commissaire s'est exécuté; il a demandé pardon.

Et l'avocat généreux a pardonné.

LETTRE PASTORALE.

On a lu, dimanche, dans toutes les églises du diocèse, une Lettre pastorale portant communication d'une Lettre pontificale sur l'abolition de l'esclavage et ordonnant une quête annuelle, le dimanche de l'Epiphanie, pour cette importante campagne.

La même Lettre pastorale recommande deux œuvres locales, la nouvelle église Saint-Joseph et la basilique de Domremy. Lecture ayant été faite de ces recommandations aux fidèles, nous nous faisons un devoir de les reproduire :

L'église Saint-Joseph à Nancy.

En donnant pour les œuvres catholiques, et en contribuant à l'apostolat de la foi et de la civilisation dans les régions lointaines, nous ne devons pas oublier les œuvres qui ont pour but les intérêts religieux dans notre pays.

Vous savez, Nos très chers Frères, que nous avons fondé dans notre ville épiscopale une nouvelle paroisse et réalisé ainsi un projet formé depuis bien des années par notre vénérable prédécesseur. La générosité de ce diocèse a, cette fois encore, dépassé toutes nos espérances. Bien que nous n'ayons pas ouvert une souscription dans les formes ordinaires, nous avons reçu en quelques mois deux cent sept mille francs et les dons, nous en avons la ferme confiance, ne s'arrêteront pas.

Ce qui donne à cette manifestation un caractère tout spécial et vraiment touchant, c'est que la plupart de ces offrandes sont anonymes et que les bienfaiteurs ont voulu couvrir leur générosité du voile de leur humilité. De tels actes accomplis dans des sentiments si élevés attireront certainement sur ce diocèse les plus abondantes bénédictions de Dieu.

La construction du chœur, du transept et d'une travée de la nouvelle église a marché rapidement. Les murs du chœur dépassent de 3 mètres les assises des fenêtres. En ce moment on travaille à la préparation des matériaux et à la taille des pierres, et au printemps la construction sera poursuivie avec la plus grande activité. L'œuvre sera ensuite continuée selon les ressources dont nous pourrions disposer, car nous ne voulons pas faire de dettes.

Des bruits absolument inexacts ont circulé au sujet de cette église; on a doublé le chiffre des dépenses qu'imposera sa construction complète, y compris le clocher qui sera placé sur la façade. L'église Saint-Joseph sera aussi vaste que l'église Saint-Léon et pourtant, si l'on tient compte de l'augmentation

considérable du prix de ce genre de travaux depuis 30 ans, elle coûtera à peu près la moitié moins. Il est vraiment impossible de construire à moindres frais et dans de telles proportions, une église dont le style ait son caractère et sa valeur et qui ne soit point indigne des autres églises dont la ville de Nancy est justement fière.

Il ne faut pas oublier que cette église servira à une paroisse déjà considérable et appelée à un rapide développement, qu'elle constituera pour tout le diocèse le centre d'une archiconfrérie en l'honneur de saint Joseph et qu'elle sera la seule église de toute cette région dédiée au saint Patriarche.

Les offrandes doivent être envoyées à M. l'abbé Louyot, notre secrétaire particulier, ou à M. l'abbé Petit, curé de la paroisse Saint-Joseph.

Piquin  
19 Février

Question d'alimentation

La question de l'alimentation est, sans contredit, une des plus importantes et des plus dignes d'attirer l'attention des administrateurs d'une grande ville.

A Nancy, le service de l'inspection des halles et marchés a été confié à un vétérinaire, et la direction du service de l'abattoir remise à l'un de ses confrères.

Fréquemment, trop fréquemment même, ces deux fonctionnaires sont obligés de refuser des viandes avariées et d'ordonner l'enfouissement immédiat de viandes dont la consommation serait nuisible à l'hygiène et à la santé publique.

Ces mesures prohibitives sont nécessitées par les opérations de rares commerçants qui achètent aux cultivateurs de notre région des bêtes atteintes de maladie, et les expédient sur Nancy dans l'espoir de voir la troupe acheter des viandes de qualités inférieures. Disons de suite que les commissions de réception des régiments de notre garnison surveillent avec un soin minutieux les achats des ordinaires et refusent, le cas échéant, ces viandes de basse qualité.

Il arrive fréquemment que ces interdictions de recevoir les animaux à l'abattoir ou de laisser vendre sur le marché les viandes qui en proviennent sont des causes de conflit entre les inspecteurs et les propriétaires de ces marchandises.

C'est ainsi que des bêtes refusées à l'abattoir, aux termes du règlement, comme n'étant pas ivrables à la boucherie, sont néanmoins abattues, car la consommation n'en est pas reconnue dangereuse pour la santé publique, et cette viande est souvent envoyée à la criée, où elle est vendue.

Cette façon de procéder cause au commerce de la boucherie et aux consommateurs un préjudice fort grave.

Ces viandes, qui devraient n'être livrées qu'à très bas prix alors que le public en connaîtrait la provenance, arrivent à être mises en vente à des prix qui approchent de ceux de la boucherie.

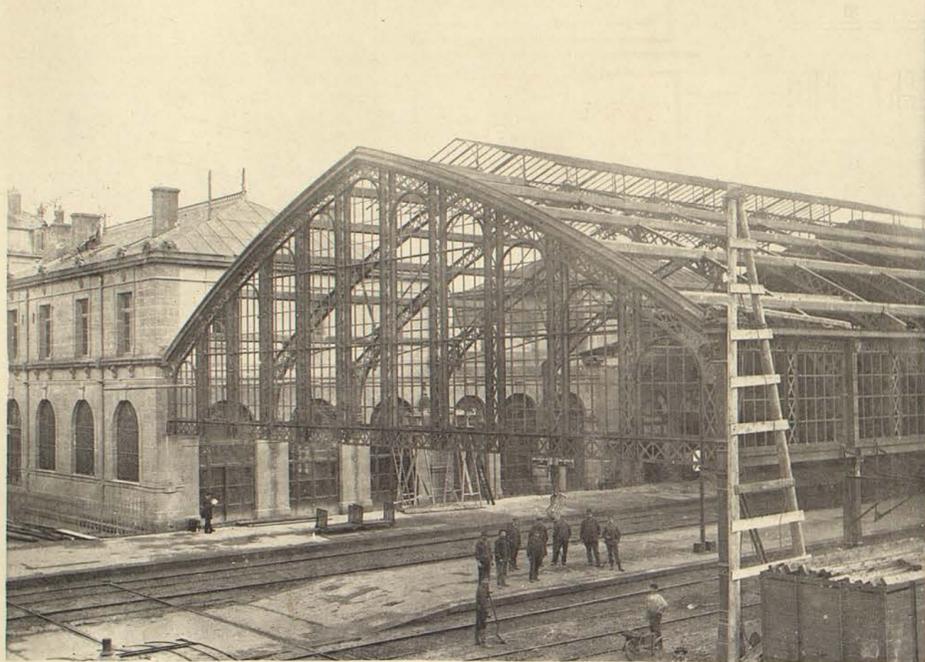
Rien n'avertit l'acheteur qu'il se trouve en présence de marchandises avariées ou de très basse qualité, et la criée, qui doit en principe être un moyen d'approvisionnement, sert à l'écoulement de denrées dont le débit présente des difficultés particulières.

A maintes reprises cet état de choses a soulevé des récriminations. Il y aurait cependant un moyen facile de remédier à cette regrettable situation, d'assurer aux nombreux Nancéiens qui s'approvisionnent à la criée, toutes les garanties qu'ils sont en droit d'exiger d'un service municipal, en permettant l'écoulement de viandes qui ne sont pas reconnues nuisibles pour la santé publique et qui peuvent, en raison de leur bon marché excessif et des qualités nutritives qu'elles possèdent encore, rendre quelques services à la classe peu aisée de notre population. Mais ce que l'on ne saurait tolérer plus longtemps, c'est

que l'acheteur, quel qu'il soit, ignore la véritable qualité de l'achat qu'il fait.  
 Pour cela l'administration municipale pourrait interdire la mise en vente de ces viandes dans le local habituel de la criée; la vente en serait opérée sur le « carreau du marché », c'est-à-dire en plein air, après avoir été annoncée à son de caisse, et un écriteau placé au-dessus de l'étal, très apparent, indiquerait la cause pour laquelle la viande n'est pas livrée à la consommation dans les conditions habituelles.

**Les travaux de la gare**  
 Les travaux d'agrandissement de la gare sont activement poursuivis du côté de la rue du faubourg Stanislas.  
 Une équipe d'ouvriers est actuellement occupée à abattre les maisons qui s'élevaient entre la ruelle de la Rame et la rue Isabey, et le grand hangar servant de remise pour les wagons qui se prolongeait parallèlement aux bâtiments de la gare a presque complètement disparu.  
 Les travaux de terrassement entrepris en arrière de la gare, au pied de la villa Saint-Jean, ont dû être momentanément suspendus. Ils ne pourront être repris que lorsque la partie de la rue Isabey et les terrains qui l'avoisinent, appelés à disparaître, auront été déblayés et que le grand mur de soutènement sera venu se raccorder au mur du quai Isabey. A ce moment seulement on pourra procéder à l'élargissement du pont du faubourg Stanislas.

AGRANDISSEMENT DE LA GARE DE NANCY.



Cliché J. Joux, Nancy.

Phototypie J. BOVEN, Nancy.

LES FILS DE CH. MUNIER, à FROUARD (Meurthe-et-Moselle) 1890-91

Comité de la 28 Frouard

**Les promenades publiques**  
 Par ce temps superbe, les promenades publiques, cours Léopold et Pépinière sont le rendez-vous d'une foule de promeneurs, de dames et de jolis bébés. Seulement il ne faut pas songer à s'asseoir; les bancs sont d'une saleté repoussante, couverts de boue et d'immondices.  
 Pour les nettoyer, l'administration communale compte tout particulièrement sur la pluie.  
 Quel laissez-aller sur toute la ligne; quelle mairie mes amis, quelle mairie!

**L**

**AB**  
 NANCY (Par Porteur)....  
 Par Poste (MEURTHE-ET-MO)  
 Les abonnements son  
 à m

NOTRE PRO

28  
 NICOLLE, rue de  
 31  
 COLAS, syndic,  
 19  
 e loyer paye  
 e et 11 Cham-  
 (édite)  
 anislas, 2

**A louer à Lagney**  
 Un bel Etablissement de café avec Billard, se composant de 5 chambres plus salle de débit, salle de Danse et cuisine, 2 grandes caves avec son matériel, jardin derrière avec une grande quantité d'arbres fruitiers et un jours ou 20 ares de vignes attenant à la maison.  
 Long bail, jouissance de suite  
 S'adresser à Rousselot Justin, horgier à Lagney.  
**P. BARTHELEMY**  
 Chirurgien-dentiste du Lycée  
 Rue Gambetta, 34, Nancy  
 Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.  
 Extraction sans douleur par la Cocaïne

**CIGARETTES INDIENNES**  
 au CANNABIS INDICA  
 de GRIMAULT et C<sup>ie</sup>, pharm. à Paris  
 Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.  
 Dépôt: Toutes pharmacies.

**Perles de Pepsine pure**  
 de CHAPOTEAUT  
 Elles sont souveraines contre les Maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de Gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences, provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule....  
 Dépôt toutes Pharmacies.

**DECOUPAGE**  
 OUTILLAGE pour Amateurs et Industrie, Machines, Scies, Bois, Dessins et fournitures. — TOUS les bons systèmes, outils variés. Travail français. Catalogue illustré contre 0 fr. 50 — L. G. HELLER, B<sup>o</sup> n<sup>o</sup> 4 g. 3, r. de la Fidélité, Paris

**PRETS** sur hypothèques, rembour. de 5 à 50 ans au taux de 4 1/2 %.  
 Prêts ou ouverture de crédits aux commerçants, industriels, pers. solvab.  
 MOUTONNIÉ, 41, r. Tour-S-Auvergne PARIS

**PHOSPHATE DE FER**  
 de LERAS, D<sup>r</sup> Es Sciences  
 Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants de maits.  
 Dépôt: Toutes Pharmacies.

**Traitement spécial des maladies des femmes**  
**M<sup>me</sup> J. BAYARD**  
 Tocologiste de 1<sup>re</sup> classe. (Lauréat)  
 34, rue St-Nicolas au deuxième.  
 Consultations de 10 h. à midi et de 1 à 5 h.  
 Pensionnaires pour les couches.

**CIDRE**  
 Champagnais, pur Jus de Pommes, limpide, sucré, 100 CENTIMES le litre. Exp. au réfrig.

La  
**GRANDE BAISSSE DE PRIX**  
**Machines à Coudre**  
 LA NOUVELLE AMERICAINE  
 Peugeot — Howe — Polytype — Visseuses, etc  
**LÉON LIOTÉ &**  
**NANCY**  
 FOURNITURES — RÉPARATIONS — ÉCHANGES

J'ai l'honneur de faire connaître à ma clientèle, que l'ancien **REMY-LIOTÉ et C<sup>ie</sup> (NANCY-LUNÉVILLE)** n'existe plus date du 30 juin 1888. J'ai fondé à la même adresse une nouvelle sous la raison sociale:  
**Léon LIOTÉ et C<sup>ie</sup>, 44, rue Gambetta, à Nancy (en face la gare)**  
 pour l'exploitation et la vente de: **LA NOUVELLE AMÉR** que je vous recommande particulièrement et aussi de tous systèmes avec leurs accessoires, que je vendrai toujours aux prix.  
 Il sera fait un escompte de 5 0/0 à tout acheteur muni d'une annonce.  
**La Maison n'a pas de Succursale**  
**ADRESSER les commandes à MM. Léon LIOTÉ et C<sup>ie</sup>.**

**A. SAUVAL**  
 CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ  
**NANCY 16, Rue Guerrier de Dumast**  
 Maison Amard, peintre au 2<sup>e</sup> étage, à l'angle de la place de l'Académie et de la rue de Serre

Extraction sans aucune douleur et sans dormir  
 nouveau procédé inoffensif. Prix: 5 fr.  
 Lire dans la *Gazette médicale* de Strasbourg, compte rendu de ses opérations, présenté à la Société de Médecine.  
 Séances du 4 décembre 1873, et 1<sup>er</sup> janvier 1880.

**DENTIERS SANS RESSORT NI CROCHETS**  
 Nouvelle Succion anglaise  
**Dents artificielles à partir de 7 fr.**  
 M. SAUVAL est absent de Nancy tous les Samedis

Maison fondée en 1786.  
**CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON**  
 Médaille d'OR  
 Exposition Universelle 1889

**COMMERCE DE BOIS EN TOUS GENRES**  
 Téléphone — GROS ET DÉTAIL — Télégraphique  
**EMILE CULOT & C<sup>ie</sup>**  
**NANCY — PLACE LOBEAU — NANCY**  
 Parquets Chêne, Sapin du Nord et des Vosges, Planches, Charpente sapin et chêne de toutes dimensions, Noyer, Peupliers.  
**BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES ESPECES**

que l'acheteur, quel qu'il soit, ignore la véritable qualité de l'achat qu'il fait.

Pour cela l'administration municipale pourrait interdire la mise en vente de ces viandes dans le local habituel de la crèche; la vente en serait opérée sur le « carreau du marché », c'est-à-dire en plein air, après avoir été annoncée à son de caisse, et un écriteau placé au-dessus de l'étal, très apparent, indiquerait la cause pour laquelle la viande n'est pas livrée à la consommation dans les conditions habituelles.

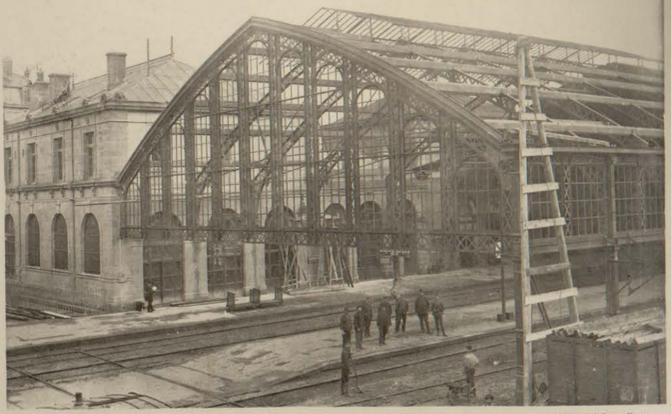
**Les travaux de la gare**

Les travaux d'agrandissement de la gare sont activement poursuivis du côté de la rue du Faubourg Stanislas.

Une équipe d'ouvriers est actuellement occupée à abattre les maisons qui s'élevaient entre la rue de la Rame et la rue Isabey, et le grand hangar servant de remise pour les wagons qui se prolongeait parallèlement aux bâtiments de la gare a presque complètement disparu.

Les travaux de terrassement entrepris en arrière de la gare, au pied de la villa Saint-Jean, ont dû être momentanément suspendus. Ils ne pourront être repris que lorsque la partie de la rue Isabey et les terrains qui l'avoisinent, appelés à disparaître, auront été déblayés et que le grand mur de soutènement sera venu se raccorder au mur du quai Isabey. A ce moment seulement on pourra procéder à l'agrandissement du pont du faubourg Stanislas.

AGRANDISSEMENT DE LA GARE DE NANCY.



Clément J. Jorner, Nancy.

Phototypie J. Jorner, Nancy.

LES FILS DE CH. MUNIER, à FROUARD (Meurthe-et-Moselle)

1890-91

**Les promenades publiques**

Par ce temps superbe, les promenades publiques, cours Léopold et Pépinière sont le rendez-vous d'une foule de promeneurs, de dames et de jolis bébés. Seulement il ne faut pas songer à s'asseoir; les bancs sont d'une saleté repoussante, couverts de boue et d'immondices.

Pour les nettoyer, l'administration communale compte tout particulièrement sur la pluie.

Quel laissez-aller sur toute la ligne; quelle mairie mes amis, quelle mairie!

Comme d'habitude  
il faut

# LA DÉPÊCHE LORRAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

**ABONNEMENTS**

NANCY (Par Porteur)..... 18 fr. par an.

Par Poste (MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE ET VOSGES)..... 20 —

**ADMINISTRATION & RÉDACTION**

25, RUE DE LA PÉPINIÈRE, 25

A NANCY

**ANNONCES**

RÉCLAMES..... 30 cent. la ligne.

ANNONCES..... 20 —

Les abonnements sont continués d'office à leur expiration, à moins d'avis contraire.

La Dépêche Lorraine est en vente, à Paris, au kiosque du Coin du Boulevard et du Faubourg Montmartre.

Pour toute autre publicité, s'adresser directement à l'Administrateur.

## NOTRE PROGRAMME

Ceci est un **nouveau journal**.

L'ancien organe de Gugenheim, vendu par autorité de justice dans les conditions qu'on sait, la *Dépêche lorraine*.

Avec la *Dépêche* de Gugenheim disparaissent les procédés de polémique regrettables qui ont provoqué, à certains moments, des colères ardentes et des haines nombreuses.

Nous éviterons, nous, avec soin, toute polémique ayant un caractère personnel.

Nous discuterons avec la plus entière liberté et les théories de nos confrères et les actes des hommes publics; par contre, nous nous refuserons, quand bien même nous y serions conviés, à toute incursion dans le domaine de la vie privée.

Nous aurons des adversaires, nous n'aurons pas d'ennemis.

C'est avec des procédés du genre de ceux que nous répudions que des spadassins de plume étaient arrivés, dans notre chère Lorraine, à désunir le parti républicain, il y a quelques années si fortement constitué.

Républicains convaincus, nous ferons nôtre, le programme d'un des Maîtres les plus vénéralés de la Presse française.

Avec ce Maître nous dirons :

« Nous croyons que c'est, pour un journal, un devoir sacré de ne taire aucune vérité, de prendre les situations comme il les voit, de parler des hommes selon ce qu'ils lui paraissent mériter, de ne laisser échapper aucune occasion de publier ce qui est bien, d'attaquer ce qui est mal, et c'est par là seulement qu'un journal doit prétendre à se faire considérer comme *indépendant* ».

Les diverses chapelles politiques ont chacune à Nancy un journal où l'on encense le Saint de la maison et où l'on excommunie le Saint d'à côté.

Nous ne connaissons, nous, que la Fraternité dans la République libre.

Tous, ouvriers comme bourgeois, bourgeois comme campagnards, nous devons travailler à une œuvre commune; la grandeur de la Patrie.

Cette grandeur, nous l'assurerons définitivement quand, abandonnant les anciennes classifications, — qui ont fait leur temps, — et les derniers préjugés, nous marcherons ensemble, la main dans la main, l'ouvrier ayant compris qu'il n'est pas de Travail sans le Capital, et la bourgeoisie qu'il n'est pas de Capital sans le Travail.

1789 n'a pas dit son dernier mot.

Le programme économique de la Révolution est encore presque entièrement à mettre en œuvre, pour le plus grand avantage de la partie la plus nombreuse de la Nation.

C'est vers ce but que tendront nos efforts et nous ne connaissons pas de plus noble tâche.

### LA RÉDACTION.

### Informations parlementaires

La séance de la Chambre n'a présenté qu'un intérêt très restreint. De nombreux députés avaient déserté le Palais-Bourbon pour aller au Sénat entendre la discussion de l'interpellation de M. Dine sur l'Algérie. On s'entretenait dans les couloirs de l'article de la *Gazette de Cologne*, protestant contre les soi-disant injures qui auraient été adressées à l'impératrice Frédéric. Tous les députés étaient d'accord pour déclarer qu'il ne fallait attacher aucune importance à cet article qui ne sort pas de son ordinaire de ceux publiés journellement par cette feuille allemande.

Voici l'article de la *Gazette de Cologne* :

Persone n'a insulté l'Empereur et encore moins sa noble mère. Si les journalistes allemands veulent lire les journaux français les plus violents, ceux qui se sont montrés les plus opposés à l'idée d'exposer des tableaux français à Berlin (car il ne faut pas l'oublier, c'est toujours de cela dont il s'agit), ils trouveront dans tous sans exception des exhortations au calme : ils trouveront que pas un journaliste français n'a omis un seul jour de recommander à la population parisienne la plus grande tranquillité pendant le séjour de la mère de Guillaume II, le plus grand respect pour la veuve de Frédéric III.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'impératrice est venue à Paris de son plein gré et qu'elle y a prolongé son séjour parce qu'elle l'a voulu. Ne pas exaucer le désir d'une femme — fut-elle l'impératrice — ce n'est pas l'insulte.

Quant au reproche d'ingratitude envers l'Empereur, dont la France n'a pas apprécié « l'attitude chevaleresque » à la mort de Meissonnier, il faut vraiment en rire. Il y a beaucoup de Français qui n'ont pas pleuré la mort de Meissonnier et s'il y a eu à Guillaume II d'exprimer sa sympathie pour un artiste si « soigneux », c'était fort aimable à lui, mais personne en France n'a vu là une attitude chevaleresque. Nous avons fait depuis vingt ans des pertes autrement douloureuses, nous avons perdu deux provinces, jamais Guillaume II ne nous a adressé une lettre de condoléance à ce sujet.

### DEUX GRAVES NOUVELLES

L'Agence Libre publie la grave dépêche qui suit, dont nous lui laissons, bien entendu, toute la responsabilité :

Berlin, 27 février.

Ce n'est plus un secret pour personne : M. de Caprivi et l'empereur ont commis une grande faute et il n'est pas possible de calculer les conséquences au point de vue allemand. On dit ouvertement que l'auteur de cette nouvelle politique, dont la France recueille tous les avantages, est M. Jules Herbet. Malheureusement il n'existe pas un diplomate qui mette en doute la sincérité de notre extraordinaire ambassadeur, et seule son inconcevable ignorance de l'état de l'opinion publique en France doit être incriminée.

Un des côtés les plus inexplicables de cette aventure apparaît dans cette circonstance que M. Herbet avait, non seulement convaincu l'empereur et son chancelier, mais qu'il avait obtenu l'approbation de M. Ribot, après duquel, d'accord avec le gouvernement allemand, il avait délégué M. le comte de Nesselrode, ancien maréchal de la cour de l'impératrice Augusta. La mission de M. de Nesselrode avait été très favorablement accueillie au quai d'Orsay, et c'est à la suite de cette démarche, qui démontrait le bien fondé des affirmations de M. Herbet, que l'empereur avait décidé le voyage de l'impératrice Frédéric.

En dehors des nouvelles que nous donnons sur la séance du conseil de cabinet, nous ne pouvons savoir que le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris aurait donné lieu à un échange d'observations assez vives entre plusieurs des ministres présents.

### QUERELLE D'ALLEMAND

Les journaux parisiens consacrent de longs articles à la « querelle d'allemand » suscitée par une feuille reptilienne allemande, la *Gazette de Cologne*.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* dit que la presse allemande paraît être revenue au temps où cette presse a la dévotion du prince de Bismarck poursuivait contre nous, avec une infatigable ardeur, une campagne de provocation.

La population parisienne, continue le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, qui ne s'est pas dérangée pour l'impératrice, qui n'a même pas déposé pour elle de couronnes, apprendra son départ avec la même indifférence qu'elle a appris ses promesses dans Paris, et ce ne sont pas les attaques grossières et dénuées de raison d'un journal allemand qui doivent la troubler ou qui peuvent la faire sortir de son calme. Nous avons montré, dans des circonstances particulièrement délicates, que nous sa-

vions résister aux entraînements de la passion et qu'il n'y avait rien de sang-froid. Ce n'est pas parce qu'il plait à un journal mal informé de se livrer à une provocation absurde, que nous allons faire le jeu de ceux qui, suivant les vieilles habitudes, cherchent à nous exciter. Le soin jaloux avec lequel ils opposent les témoignages de courtoisie de l'Allemagne à notre égard à nos prétendus mauvais procédés, rappelle la légendaire scène de vaudeville où d'anciens amis, voulant effacer le souvenir d'une querelle futile, s'appliquent avec tant de soin à justifier chacun leur conduite et à rejeter tous les torts sur l'autre, qu'une nouvelle querelle résulte de cette explication, beaucoup plus grave que la première, heureux encore si l'on n'en vient pas aux coups. Libre à la *Gazette de Cologne* de rééditer cette scène. Quant à nous, nous devons nous refuser à lui donner la réplique.

Le *Figaro* estime que le journal allemand n'a pas manqué l'occasion d'être d'une injustice criante envers la France.

Mais « l'insulte et l'outrage », c'est là une légende qu'il ne faut pas laisser s'accréditer pendant une seule minute.

Persone n'a insulté l'Empereur et encore moins sa noble mère. Si les journalistes allemands veulent lire les journaux français les plus violents, ceux qui se sont montrés les plus opposés à l'idée d'exposer des tableaux français à Berlin (car il ne faut pas l'oublier, c'est toujours de cela dont il s'agit), ils trouveront dans tous sans exception des exhortations au calme : ils trouveront que pas un journaliste français n'a omis un seul jour de recommander à la population parisienne la plus grande tranquillité pendant le séjour de la mère de Guillaume II, le plus grand respect pour la veuve de Frédéric III.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'impératrice est venue à Paris de son plein gré et qu'elle y a prolongé son séjour parce qu'elle l'a voulu. Ne pas exaucer le désir d'une femme — fut-elle l'impératrice — ce n'est pas l'insulte.

Quant au reproche d'ingratitude envers l'Empereur, dont la France n'a pas apprécié « l'attitude chevaleresque » à la mort de Meissonnier, il faut vraiment en rire. Il y a beaucoup de Français qui n'ont pas pleuré la mort de Meissonnier et s'il y a eu à Guillaume II d'exprimer sa sympathie pour un artiste si « soigneux », c'était fort aimable à lui, mais personne en France n'a vu là une attitude chevaleresque. Nous avons fait depuis vingt ans des pertes autrement douloureuses, nous avons perdu deux provinces, jamais Guillaume II ne nous a adressé une lettre de condoléance à ce sujet.

Le *Radical* dit qu'une chose est arrivée, à laquelle on ne pouvait s'attendre en Allemagne, qui nous semble à nous la plus naturelle, la plus logique la plus honorable pour notre pays.

Les neuf dixièmes des journaux, l'immense majorité des sculpteurs et des peintres, l'opinion publique tout entière a protesté contre l'idée d'un rapprochement avec l'Allemagne. L'impératrice, parcourant en landau les rues de Saint-Cloud et de Versailles, a fait penser à Saint-Cloud brûlé par les obus allemands et à cette galerie des glaces du palais de Versailles où le vieux Guillaume se faisait couronner empereur, parce que notre défaite l'avait assez grandi pour cela. Tout 1870 et tout 1871 ont fait explosion. La France a assez souffert de ce qu'elle aime la paix pour pouvoir attester, quand l'occasion vient, qu'elle ne veut pas la paix à tout prix.

« Vous nous aviez pris l'Alsace allemande, nous vous l'avons reprise », disent les ennemis. Et ils nous ont pris en même temps la Lorraine française pour en faire une ville de garnison. C'est la conquête, la conquête brutale, la conquête comme sous l'ancien régime. Aujourd'hui, avant de disposer des peuples, on les consulte. En 1859, on a consulté le comté de Nice et la Savoie. Si l'on n'a pas consulté la Lorraine et l'Alsace, c'est qu'on savait d'avance leur réponse. Que dis-je ? Cette réponse, elles la donnent à chaque élection, en nommant des députés ennemis de l'annexion. L'empereur Guillaume aurait dû comprendre, il comprendra, que ce n'est pas avec des diners, des lettres de condoléance et des expositions qu'on résout une question comme celle-là. »

Le *Rappel* se demande si, parce qu'on devait être courtois envers une femme, — l'impératrice Frédéric, — on devait cesser de penser à la « trônée des Vosges ? »

Après avoir fait la question, le *Rappel* répond :

« Après-demain, il y aura juste vingt ans que Victor Hugo disait à l'Assemblée d'un jour de malheur :

« L'Allemagne aura deux provinces de plus ? Jamais ! Jamais ! Prendre n'est pas posséder. Posséder suppose consentement. Est-ce que la Turquie possédait Athènes ? Est-ce que l'Autriche possédait Venise ? La conquête est la rapine, rien de plus. Elle est un fait, soit le droit ne sort pas du fait. L'Alsace et la Lorraine veulent rester en France, elles resteront en France malgré tout et la France, de son côté n'abandonnera rien de son devoir envers l'Alsace et la Lorraine. »

« Le devoir de la France est le même aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Et pas plus les injures et les menaces d'aujourd'hui que les politesses d'hier ne l'y feront manquer. »

L'article de la *Gazette de Cologne* n'est qu'un article de journal. Mais comme j'avais raison de dire qu'il fallait se méfier des politesses de l'Allemagne !

« On se rue sur vous, on vous prend de force votre argent, on vous casse un bras. Puis, avec un sourire gracieux, on vous dit : Embrassons-nous, et remerciez-moi. »

« Vous ne vous empresses pas de vous jeter dans les bras qu'on vous tend. Alors on vous dit : — Vous m'insultez, vous allez m'en rendre raison ! »

« C'est la querelle d'Allemand dans toute sa beauté. »

« Ce genre de querelle a réussi à l'Allemagne en 1870, mais nous sommes en 1891. »

## A travers Nancy

Sous ce titre nous commencerons demain une série d'études sur un certain nombre de questions qui intéressent au plus haut point les électeurs de Nancy, appelés à prendre part au renouvellement du conseil municipal.

Dans ces chroniques, documentées autant qu'il sera possible, nous étudierons le fonctionnement de divers services municipaux, dont l'amélioration ou la création sont généralement réclamées.

Faits, sans parti pris de louange ou de dénigrement, ces articles montrant la situation telle qu'elle est et telle qu'elle pourrait être, permettront aux électeurs de se former une opinion et de choisir, parmi les réformes les plus essentielles, celles qu'ils devront imposer aux candidats qui solliciteront leurs suffrages.

Nous nous occuperons également des améliorations à apporter dans les quartiers excentriques de Nancy. Depuis longtemps déjà, les habitants des faubourgs, de Mon-Désert, de la rue de Toul etc., englobés dans le périmètre d'octroi, se plaignent d'être délaissés pour le centre de la ville et moins favorisés sous tous les rapports.

Nous accueillerons avec plaisir toutes les communications de nature à nous renseigner exactement à ce sujet. Dans la tâche que nous entreprenons, nos lecteurs seront nos plus précieux auxiliaires.

Nous avons espoir que notre travail facilitera aux comités de sections qui viennent de se fonder, l'établissement de leur programme municipal, en même temps qu'il permettra aux électeurs de juger en tout état de cause.

Demain nous commencerons cette série par une étude sur :

### LES SERVICES DE POLICE

## Nouvelles Militaires

**L'effectif de l'armée**

Il est intéressant de connaître, au début de cette année, la nomenclature complète des classes qui vont former l'effectif de notre armée en 1891 :

La classe 1887 pendant neuf mois, en supposant son renvoi à la fin de septembre, époque à laquelle elle aura accompli trois années effectives sous les drapeaux.

La classe 1888, présente pendant toute l'année.

La classe 1889, savoir : 1<sup>o</sup> Pendant dix mois, les hommes ne faisant qu'un an de service, qui seront renvoyés le 31 octobre ; 2<sup>o</sup> pendant toute l'année, les hommes faisant trois ans de service.

La classe 1890, pendant deux mois, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre.

Un effectif réalisé de 510,340 hommes.

De son côté le gendarme ému par la présence d'un illustre savant ne desserrait pas les dents. La situation devenait intenable. Pandore le sentit et rassemblant tout son courage de vieux brave, rougissant comme une jeune fille, il s'écria, montrant les manuscrits qui étaient leurs dos augustes :

« N'est-ce pas, monsieur, que tous ces livres ont été couronnés par l'Académie. »

L'académicien est donc, pour le peuple français,

## ÉTRANGER

**Le Candidat Bismarck**

On sait que la candidature au Reichstag a été offerte à M. de Bismarck par des électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Hanovre (Geestemünde), et que l'ex-chancelier l'a refusée.

Malgré ce refus, le député à la Chambre prussienne M. Schoof, du groupe national-libéral, invite les électeurs à porter leurs voix sur M. de Bismarck, qui, certainement, s'il est élu, ne refusera pas le mandat.

On se demande quelle sera l'attitude des fonctionnaires de la circonscription ? Il ne faut pas oublier que M. de Bismarck est président supérieur de la province, et M. Guillaume de Bismarck, fils de l'ex-chancelier, président du district de Hanovre.

## Lire les dépêches télégraphiques à la 3<sup>e</sup> page.

### LE JUGE DE PAIX INAMOVIBLE

Selon le Code, le juge de paix, simple officier de police, dépendant du chef du parquet, est révoquable à merci. Cette situation précaire, se comprend sans doute pour un procureur de la République, agent du pouvoir exécutif. Ce pouvoir, en effet, pour ne rien perdre de sa précision, de sa rapidité, de son énergie, doit être dans la possibilité de changer à tout moment celui de ses serviteurs qui vient à faillir. Pour être fort il doit être despotique. Mais à l'égard des juges de paix la situation est-elle la même ? — Dans une des dernières séances de la Chambre, M. de Lamarzelle soutenait le contraire, et nous semble-t-il à bon droit.

Vous voyez, répondit-il à M. de Labussière étendre la compétence du juge de paix, donner à la fonction et par là au fonctionnaire plus d'importance. — Soit, mais d'abord donnez-lui l'indépendance. Il ne faut pas que dans un pays libre un fonctionnaire qui n'est pas acquiesce trop d'autorité.

Le juge de paix est un juge, bien plus qu'un officier de police, il rend des arrêts souvent définitifs, même dans les cas où le recours à l'appel est permis, sa décision est d'un grand poids. Alors pourquoi n'est-il pas inamovible ? Le juge possèdeur à vie de son siège. Et c'est cette condition seulement, qu'il peut rendre des jugements vraiment équitables. Ou sera son impartialité, s'il peut être menacé de perdre sa place, son gagne-pain, à chaque arrêt qu'il rendra ?

Si l'on garantit de cette manière, et avec tant de raison l'impartialité du juge, pourquoi ne protège-t-on pas le juge de paix ?

Et en réalité dans la situation actuelle, qu'est-ce qui, sinon une sorte d'agent électoral à la discrétion du gouvernement qui le tient, s'en sert, jusqu'à jour où il ne peut ou ne veut plus rendre de services. Alors il le chasse en domestique encombrant, inutile.

Récemment, et dans un canton voisin nous en avons vu un frappant exemple. D'ailleurs nous en reparlerons.

## CHRONIQUE DE L'EST

**La conférence de M. Pierson**

Jedi soir à huit heures et demie, salle de l'agriculture, M. Pierson a fait la troisième des conférences du jeudi, récemment instituées par la Ligue de l'enseignement.

Salle comble naturellement. Poursuivant son étude sur M. Jules Lemaitre, M. Pierson s'est surtout occupé cette fois des œuvres de critique théâtrale.

Au début et avant d'aborder l'étude des feuilletons dramatiques et des portraits d'acteurs, M. Pierson insiste sur le caractère profondément académique du peuple français et son amour des jolies phrases, une fois faites et qu'il relit toujours avec plaisir.

A ce propos il cite une anecdote charmante trouvée dans le cinquième volume du « Journal des Joncourts ». Après la guerre, M. Renan, visitait une exposition de manuscrits. L'affluence était grande et le directeur craignant que M. Renan ne fut gêné par la foule avait commis à la garde du savant un gendarme superbe.

La foule s'écoula et bientôt M. Renan et son gendarme résistèrent en tête à tête. Chacun se vantait l'impossibilité d'entrer en conversation. M. Renan aurait bien entretenu le serviteur Pandore de la réforme de l'équipement et de la suppression du tricorne, mais il s'avouait intérieurement son incompetence absolue en ces matières.

De son côté le gendarme ému par la présence d'un illustre savant ne desserrait pas les dents. La situation devenait intenable. Pandore le sentit et rassemblant tout son courage de vieux brave, rougissant comme une jeune fille, il s'écria, montrant les manuscrits qui étaient leurs dos augustes :

« N'est-ce pas, monsieur, que tous ces livres ont été couronnés par l'Académie. »

L'académicien est donc, pour le peuple français,

L'autorité incontestable et incontestée en matière d'art.

Pendant longtemps la littérature classique ne vécit que de ces jolis phrases toutes faites dont nous parlions tout à l'heure.

Le chroniqueur théâtral, celui surtout que nécessités du métier obligent à faire son compte rendu à la sortie du théâtre, le ma-

Le confesseur lit ensuite et commente avec beaucoup d'esprit les détails de Sarah Bernhardt, de Coquelin, d'Yvette Guilbert, et enfin de Mme de Martel.

Pour terminer, M. Pierson commente la nouvelle pièce de Sardou, Thermidor récem-

La séance est levée à neuf heures et demie, au milieu des applaudissements.

Le comité de la chambre syndicale des tailleurs de pierre de Nancy, voulant unir de la

Les adhérents au groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Le groupe républicain du canton de Nancy-Est

Transporté immédiatement chez M. Royer pharmacien, elle y reçut les premiers soins ; puis on la reconduisit chez son patron.

Cet accident avait causé un rassemblement considérable.

Gendarme et chien

Joué dans la matinée, M. Moitry gendarme de la brigade de Nancy, passait rue du Ruis-

Le gendarme Moitry dut empocher l'animal par un coup de bâton.

Après avoir constaté que M. Lemaître était par sa vie antérieure et ses travaux pré-

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Le gendarme Moitry a l'index de la main gauche, mais dont on s'est beaucoup servi.

Déraillement.

Le 23 février, dans la matinée, les nommés Gustave Houdret mécanicien et Chokmel Nicolas, chauffeur, au service de la Société Lorraine industrielle à Husigny étaient occupés à conduire un train de 12 wagons chargés de minéral.

Arrivé à une cinquantaine de mètres d'un croisement Houdret siffla plusieurs fois pour avertir du passage du train. A cet endroit la voie est assez raide et le mécanicien s'aperçut trop tard que les rails d'une ligne transversale appartenant à la Société de la Côte Rouge n'avaient pas été tournés.

La machine dévala; le mécanicien et le chauffeur furent projetés en bas du remblai, d'une hauteur de quatre mètres environ.

Dans cette chute tous deux se fracturèrent la jambe gauche.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson. Le feu a pris dans le grenier à foinage.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Houblons

Le temps s'améliorant par la brasserie, les affaires ont eu un peu plus d'activité cette semaine en houblons, sans qu'il y ait eu réellement un changement appréciable dans les prix.

Comme bien on pense, l'affaire n'est pas de suite, dans de semblables conditions, et M. Rabarout en fut pour sa tentative de l'apin n.

M. Rabarout père, mandé au parquet du procureur général, a déclaré à M. Queney de sa part, cette puissée faite, on se trouvera en présence de derniers vivants. La campagne finit certainement sur des prix sensiblement plus élevés que ceux actuellement pratiqués, quel que soit le sort de la récolte à venir.

Prix des petites semences

Voici le prix des petites semences, établi par kilogramme, pour les principales espèces :

Ail, 0 fr. 40. — Artichaut, 12 fr. — Basilic, 4 fr. — Bette (ou Poire), 5 fr. — Betteraves à salade, 1 fr. 50. — Betteraves fourragères, 0 fr. 50. — Carottes, 1 fr. — Céleri, 2 fr. — Celeri-lave, 8 fr. — Cerfeuil, 1 fr. 20. — Cerfeuil double, 1 fr. 80. — Chicorée sauvage, 2 fr. 50. — Chicorée endive, 3 fr. — Chicorée scarole, 4 fr.

Choux variés, 4 fr. — Chou rouge, 6 fr. — Chou Milan, 5 fr. — Chou Bruxelles, 4 fr. — Chou rose, 4 fr. — Chou navet, 1 fr. 40. — Chou-fleur, 30 fr. — Ciboule, 6 fr. — Citronnelle, 1 fr. 50. — Oignons, 5 fr. — Pois à l'écuelle, 1 fr. 20. — Pois à manger, 1 fr. 20. — Pommes de terre, au cours. — Potirons, 5 fr. — Radis, 1 fr. 60. — Salsifis, 4 fr. — Scorsonères, 5 fr. — Tomates, 4 fr.

Voici, par kilogramme, le tarif des grains fourragères :

Achillé, 5 fr. — Agrostis, 1 fr. — Avoines, 1 fr. 40. — Brème, 0 fr. 70. — Canche, 0 fr. 20. — Créole, 2 fr. 50. — Centaure, 1 fr. — Dactyle, 1 fr. 40. — Fétuque, 1 fr. 20. — Fléole, 0 fr. 80. — Foye, 0 fr. 50. — Houque, 0 fr. 60. — Paturin, 0 fr. 50. — Ray-grass, 0 fr. 60. — Vulpin, 1 fr. 40.

Voici le tarif des légumineuses :

Féverole, au cours. — Lotier, 5 fr. — Millet, au cours. — Luzerne, 1 fr. 30. — Sainfoin, au cours. — Trèfle, 1 fr. 80. — Vesce, 1 fr. 20. — Maïs, 2 fr. 30. — Sarrazin, 2 fr.

Voici celui des plantes économiques :

Chanvre, au cours. — Colza, 0 fr. 40. — Lin, au cours. — Navette, 0 fr. 40. — Pavot, 1 fr. 60. — Tournesol, 1 fr.

FAITS DIVERS

Le scandale d'Acrechon.

Une grave accusation pesait sur un substitut du parquet de la Seine. Au risque d'une démolition dans une famille qui s'est toujours recommandée par sa haute honorabilité, nous ne pouvons nous empêcher de publier la question, arrêtée à l'occasion du mariage de la Grande-duchesse de Russie.

Le 23 février, dans la matinée, les nommés Gustave Houdret mécanicien et Chokmel Nicolas, chauffeur, au service de la Société Lorraine industrielle à Husigny étaient occupés à conduire un train de 12 wagons chargés de minéral.

Arrivé à une cinquantaine de mètres d'un croisement Houdret siffla plusieurs fois pour avertir du passage du train. A cet endroit la voie est assez raide et le mécanicien s'aperçut trop tard que les rails d'une ligne transversale appartenant à la Société de la Côte Rouge n'avaient pas été tournés.

La machine dévala; le mécanicien et le chauffeur furent projetés en bas du remblai, d'une hauteur de quatre mètres environ.

Dans cette chute tous deux se fracturèrent la jambe gauche.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Un incendie s'est déclaré le 23 février, vers une heure du matin, dans une maison sise à Waville, appartenant à Madame Veuve Pierson.

Les pertes assurées s'élevaient à 2,500 fr.

Incendie.

Elle fut appelée devant un magistrat, pro-

causait de sérieuses mesures d'ordre avaient été prises dans l'avenue d'une manifestation, toutefois aucun incident ne s'est produit. Quelques centaines de passants et de curieux s'abordaient de la gare. Aucun cri, plusieurs personnes ont salué.

M. Herbette

Il résulte d'une note Havas, que M. Herbette n'a été nullement présenté au sujet du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris, ce voyage a été annoncé au gouvernement français par l'ambassadeur d'Allemagne, en outre le gouvernement français n'est jamais intervenu auprès des artistes français au sujet de l'exposition de Berlin.

La presse reptilienne et la France

Berlin. — La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que l'exposition de Berlin paraissait une occasion de juger jusqu'à quel point les idées professées par tous les peuples civilisés, au sujet des rapports internationaux, pouvaient être proclamées francs. L'épreuve a été tentée, le résultat est défavorable. La Gazette trouve que l'opinion publique en France paraît incapable de résister à une agitation chauvine.

Le Prince Napoléon

Rome. — Le prince Napoléon a eu une rechute dans la matinée. Une consultation a eu lieu entre son médecin ordinaire et les docteurs Taussig et Bacelli. Le prince est mieux ce soir.

DANS LES COULOIRS

Le ministre de la Justice s'est rendu aujourd'hui à la commission chargée d'examiner le projet de loi voté par le Sénat, et relatif à l'attribution ou l'agravation des peines suivant le genre de crime.

Le Sénat

Le Sénat a voté qu'en cas de premier délit les tribunaux auraient la faculté de suspendre, pendant cinq ans, l'application de la peine, qui serait suspendue si la condamnation justifiait cette mesure pendant la suspension.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Elle fut appelée devant un magistrat, pro-

causait de sérieuses mesures d'ordre avaient été prises dans l'avenue d'une manifestation, toutefois aucun incident ne s'est produit. Quelques centaines de passants et de curieux s'abordaient de la gare. Aucun cri, plusieurs personnes ont salué.

M. Herbette

Il résulte d'une note Havas, que M. Herbette n'a été nullement présenté au sujet du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris, ce voyage a été annoncé au gouvernement français par l'ambassadeur d'Allemagne, en outre le gouvernement français n'est jamais intervenu auprès des artistes français au sujet de l'exposition de Berlin.

La presse reptilienne et la France

Berlin. — La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que l'exposition de Berlin paraissait une occasion de juger jusqu'à quel point les idées professées par tous les peuples civilisés, au sujet des rapports internationaux, pouvaient être proclamées francs. L'épreuve a été tentée, le résultat est défavorable. La Gazette trouve que l'opinion publique en France paraît incapable de résister à une agitation chauvine.

Le Prince Napoléon

Rome. — Le prince Napoléon a eu une rechute dans la matinée. Une consultation a eu lieu entre son médecin ordinaire et les docteurs Taussig et Bacelli. Le prince est mieux ce soir.

DANS LES COULOIRS

Le ministre de la Justice s'est rendu aujourd'hui à la commission chargée d'examiner le projet de loi voté par le Sénat, et relatif à l'attribution ou l'agravation des peines suivant le genre de crime.

Le Sénat

Le Sénat a voté qu'en cas de premier délit les tribunaux auraient la faculté de suspendre, pendant cinq ans, l'application de la peine, qui serait suspendue si la condamnation justifiait cette mesure pendant la suspension.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

Le garde des sceaux a fait observer que, si cette extension était admise, il y aurait lieu de modifier la loi sur les peines accessoires, telles que l'incapacité électorale.

Le ministre croit que l'expérience, à ce point de vue, démontre que s'est fait l'extension ne fut pas maintenue.

La commission a fait droit aux observations du garde des sceaux et a modifié le texte de la proposition dans ce sens.

Le procès-verbal est adopté.

</

**A louer à Lagney**  
Un bel Etablissement de café avec Billard, se composant de 5 chambres plus salle de défil, salle de Danse et cuisine, 2 grandes caves avec son matériel, jardin derrière avec une grande quantité d'arbres fruitiers et un jacob ou 20 ares de vignes atteuant à la maison.  
Long bail, jouissance de suite  
S'adresser à Rousselot Justin, horgier à Lagney.

**P. BARTHELEMY**  
Chirurgien-dentiste du Lycée  
Rue Gambetta, 34, Nancy  
Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.  
Extraction sans douleur par la Cocaine

**CIGARETTES INDIENNES**  
ou CANNABIS INDICA  
de GRINAULT et C<sup>o</sup>, pharm. à Paris  
Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.  
Dépôt: Toutes pharmacies.

**Perles de Pepsine pure de CHAPOTEAU**  
Elles sont souveraines contre les Maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de Gaz, les Nausées, les Fréquences, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences, provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAU sur chaque capsule.  
Dépôt toutes Pharmacies.

**DECOUPAGE**  
OUTILLAGE pour Amateurs  
Tous les genres de découpage, bois, papier, carton, etc.  
Dépôt: Toutes Pharmacies.

**PRETS**  
à tous les jours, sur n'importe quel genre de cautionnement, industriel, personnel, etc.  
Dépôt: Toutes Pharmacies.

**PHOSPHATE DE FER**  
de LERAS, D<sup>r</sup> Es Sciences  
Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang: il est très efficace contre l'anémie, l'épuisement, les maux de sang, le maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants en bas âge.  
Dépôt: Toutes Pharmacies.

Traitement spécial des maladies des femmes

**M<sup>me</sup> J. BAYARD**  
Tocogiste de 1<sup>re</sup> classe. (Lauréat)  
34, rue St-Nicolas au deuxième.  
Consultations de 10 h. à midi et de 1 à 5 h.  
Pensionnaires pour les couches.

**CIDRE**  
Champagne, pur jus de femmes, impie, sec, 17 centimes le litre. Contient un régime pour le châtelet Champ-d'Or, par Avancion-Matillon. Envoi par mandat contre 1 fr. 10 en timbres-poste.  
MÉDAILLE D'ARGENT, EXPOSITION UNIV<sup>rselle</sup> PARIS 1889.

**Mlle AROSA**  
Somnambule, 34, rue de la Pépinière Nancy  
Consultations de 9 heures du matin à 5 heures du soir

**Mlle MATHILDE**  
Somnambule, rue de la Cour, n° 6  
En face St-Epère

**GRANDE BAISSSE DE PRIX**  
**Machines à Coudre**  
LA NOUVELLE AMERICAINE  
Peugeot — Howe — Polytype — Visseuses, etc., etc.

**LÉON LIOTÉ & C<sup>ie</sup>**  
NANCY  
FOURNITURES — RÉPARATIONS — ÉCHANGES

J'ai l'honneur de faire connaître à ma clientèle, que l'ancienne Société **REMY-LIOTÉ et C<sup>ie</sup>** (NANCY-LUNÉVILLE) n'existe plus depuis la date du 30 juin 1888. J'ai fondé à la même adresse une nouvelle Société, sous la raison sociale:

**Léon LIOTÉ et C<sup>ie</sup>, 44, rue Gambetta, à Nancy (en face la gare)**

pour l'exploitation et la vente de: **LA NOUVELLE AMERICAINE**, que je vous recommande particulièrement et aussi de tous les autres systèmes avec leurs accessoires, que je vendrai toujours aux plus bas prix.  
Il sera fait un escompte de 5 0/0 à tout acheteur muni de cette annonce.  
La Maison n'a pas de Succursale

ADRESSER les commandes à **MM. Léon LIOTÉ et C<sup>ie</sup>, à Nancy.**

**A. SAUVAL**  
CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ  
NANCY 16, Rue Guerrier de Dumast, 16  
Maison Amard, peintre au 2<sup>e</sup> étage, à l'angle de la place de l'Académie et de la rue de Serre

Extraction sans aucune douleur et sans dormir par un nouveau procédé inoffensif. Prix: 5 fr.

Lire dans la *Gazette Médicale* de Strasbourg, compte rendu en sa faveur, de ses opérations, présenté à la Société de Médecine.  
Séances du 4 décembre 1873, et 1<sup>er</sup> janvier 1880.

**DENTIERS SANS RESSORT NI CROCHET**  
Nouvelle Succion anglaise

Dents artificielles à partir de 7 fr. la dent  
M. SAUVAL est absent de Nancy tous les Samedis.

Maison fondée en 1788.  
**CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON**  
Médaille d'OR  
Exposition Universelle 1889

COMMERCE DE BOIS EN TOUS GENRES  
Téléphone — GROS ET DÉTAIL — Téléphone

**EMILE CULOT & C<sup>ie</sup>**  
NANCY — PLACE LOBEAU — NANCY

Parquets Chêne, Sapin du Nord et des Vosges, Pitschpin, Planches, Charpente sapin et chêne de toutes dimensions, Hêtre, Noyer, Peupliers.

**BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES ESSENCES**  
Charme et Hêtre, Buches et Rondins, Dosses sapin pour boulangers, Fagots de sapin pour allumage, Sciage et Fendage mécaniques.

**HOUILLES DE TOUTES PROVENANCES**  
Lousenthal, Chauleroi, Anthracite, Briquettes, Coke de Gaz.

LIVRAISON IMMÉDIATE — PRIX MODÉRÉS  
Avis à la classe ouvrière. — Petite houille Lousenthal première, sans poussière, à 32 fr. les 1000 kil. rendue en ville.

**Bicycles - Bicyclettes - Tricycles & Tandems**  
PERFECTIONNÉS DE TOUS SYSTÈMES

**CH. PIERSON & C<sup>ie</sup>**  
MÉCANICIENS  
NANCY — 17, rue du Pont Noija, et 62, rue Saint Julien — NANCY



**SEULS AGENTS DES MAISONS**  
**CLEMENT et Cie de Paris**  
**HUMBERT et Cie de Beeston (Angleterre)**

**SEULS AGENTS DES MAISONS**  
**RUDGE et Cie de Coventry (Angleterre)**  
**HILLMANN, HERBERT & COOPER de Coventry (Angl.)**

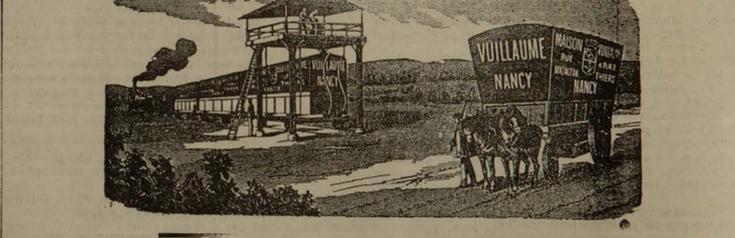
MODÈLES ENTièrement NOUVEAUX  
Envoi franco des Catalogues illustrés  
LEÇONS GRATUITES à TOUT ACQUÉREUR  
LOCATION & ÉCHANGE — ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS  
Toutes nos Machines sont garanties contre tous défauts de fabrication

**MACHINES À COUDRE FRANÇAISES DEPUIS 50 FR.**

SEULS AGENTS DE LA MAISON  
**HURTU & HAUTIN, DE PARIS**  
MEMBRES DU JURY, HORS CONCOURS, EXPOSITION UNIVERSELLE — PARIS, 1889

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS

**M<sup>o</sup> VUILLAUME, fondée en 1834. — A. GÉRARD (neveu), S<sup>r</sup>**  
NANCY — Place de la Gare, Rue Mazagan, Place Thiers — NANCY



Prix des Voitures: Petite, 10 fr.; Moyenne, 14 fr.; Grande, 19 fr.  
VOITURES-WAGONS FERMÉES & CAPITONNÉES  
GARDE-MEUBLE PUBLIC — CONSIGNATION

**EMILE GEORGEL**  
CHIRURGIEN-DENTISTE DE PARIS  
Élève du Docteur SOMBIL, Médecin de la Faculté de Paris, ancien opérateur de M. NOËL père  
NANCY — 96, Rue Saint-Dizier, 96 — NANCY

Extraction à l'insensibilisateur sans endormir, par le Chlorure d'Éthyle pur et la Cocaine. Prix: 5 francs.  
Dents américaines garanties sur facture, depuis 6 fr.  
De 8 heures à midi et de 2 heures à 8 heures.

**VENTE**  
par suite de faillite  
D'UN  
**Fonds de Commerce**  
Situé rue Stanislas, 2  
(près du théâtre)  
Composé d'un café et 11 Chambres garnies nouvellement meublées dont le loyer payé le loyer.  
S'adresser à M<sup>e</sup> NICOLAS, syndic, rue de la Source, 31.  
Nancy, Imprimerie A. NICOLLE, rue de la Pépinière, 25.

**IMPRIMERIE A. NICOLLE**  
NANCY — 25, Rue de la Pépinière, 25 — NANCY

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES  
THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE  
LETTRES DE FAIRE PART DE MARIAGE, NAISSANCE, DÉCÈS, ETC.  
Affiches de tous formats, Circulaires, Factures et Prospectus  
JOURNAUX, REVUES PÉRIODIQUES, TARIFS DE BANQUES ET AUTRES

**Bon beef municipal**  
Nous avons reproduit l'article de l'*Impartial* sur les faits graves qui se sont passés à la Criée et qui ont fort ému l'opinion. Il nous semble qu'il suffirait pour empêcher le retour de tels abus, d'obliger la Criée à prévenir le public, au moyen d'étiquettes, qu'on lui vend des viandes de dernière qualité. Car, actuellement, que se passe-t-il? Les animaux suspects, que le vétérinaire municipal n'a pas permis au boucher d'acheter, sont envoyés à la Criée, qui les vend au public.  
« Bon beef à 0,50 c. ! » crient les employés. Le client, qui paie ait un morceau du même poids 0,70, 0,80 ou 0,90 c. chez son boucher, trouve l'affaire bonne et se hâte de la conclure. Il ignore qu'il achète une viande de dernière qualité.  
Par conséquent, il est trompé.  
L'état de choses actuel est préjudiciable à la santé publique et donne, en outre, à la Criée, un privilège exorbitant. Dans ces conditions, les bouchers ne peuvent pas lutter. Ceux qui ont tenté auprès de M. le Maire de Nancy la même démarche qui avait été faite naguère par le syndicat des maîtres d'hôtel, ont été également éconduits. On leur a répondu par une fin de non-recevoir.  
Il faut donc en prendre notre parti: jusqu'aux prochaines élections municipales, le Père du Peuple sera souverain à la mairie.

**« LA CRIÉE »**  
Scandaleuse incurie

Nous lisons dans l'*Impartial*:  
La boucherie de Nancy s'est singulièrement émue à la suite d'un fait regrettable qui s'est passé samedi et dimanche, relativement au débit de la viande de plusieurs bêtes qui, sur l'avis du maire de Nancy et après rapport du vétérinaire, auraient été jugées malsaines et susceptibles d'être abattues et immédiatement enfouies. Il s'agissait de onze vaches qui avaient été refusées à Verdun pour la consommation et qui avaient été expédiées à Nancy. Trois de ces vaches ont été abattues à Nancy et auraient été débitées pour du beef à la vente à la Criée, si l'on en croit la lettre suivante, qui nous est adressée par un de nos lecteurs, parfaitement en situation d'être bien informé.  
Nous la reproduisons sans commentaires, laissant à la municipalité le soin d'intervenir et de juger de l'exactitude des faits signalés:

« Une douzaine de bêtes malades, d'une triste et horrible apparence, refusées par une localité voisine, ont été amenées sur le marché de Nancy. Là, comme l'on devait s'y attendre, elles ont été séquestrées par l'inspection de l'abattoir. Tout le monde croyait que ces affreuses vaches, qui n'avaient plus que le souffle dans les narines, allaient être, conformément à la loi du 21 juillet 1881, abattues et enfouies. Et quelle ne fut pas la surprise générale, en apprenant qu'on avait autorisé à vendre cette viande malsaine, non pas dans une boucherie, mais dans un établissement municipal, en plein marché, à la Criée!  
« Or, de deux choses l'une: la viande est préjudiciable à la santé ou ne l'est pas. Dans le premier cas, nous croyons

que c'est un acte des plus répréhensibles d'exposer à un danger sérieux le pauvre comme le riche. Dans le deuxième cas, pourquoi n'a-t-on pas autorisé à vendre la viande dans des établissements appartenant à des particuliers? Il y a des villes en Allemagne où l'on autorise de vendre des viandes qui ne présentent pas toutes les garanties de salubrité; mais on a soin alors de prémunir le public contre le danger auquel il s'expose: on lui indique par une affiche ad hoc que cette viande doit être cuite à un degré très élevé.  
« A la Criée de Nancy, aucune précaution n'est prise: le vendeur dit à haute et intelligible voix: « Voici du bon beef » et le pauvre ouvrier qui y va de bonne foi et qui est séduit par l'appât du bon marché, trouve, au lieu d'une nourriture substantielle et réparatrice, un aliment capable de lui occasionner les maladies les plus graves et de mettre en péril la vie de toute sa famille.  
« Il n'est pas admissible qu'une viande reconnue malsaine par l'inspection, qui a été séquestrée par elle et enlevée à son propriétaire, soit vendue en toute sécurité à la Criée et déclarée saine lorsqu'elle entre dans l'établissement communal.  
« Nous signalons ces faits à l'attention de notre municipalité. Nous savons qu'elle est soucieuse de la santé publique et nous sommes persuadés qu'elle prendra ses précautions à l'avance pour que pareils abus ne puissent plus être commis. »  
S. V.

Cette lettre peut nous donner une idée de la manière dont sont traités et suivies à l'Hôtel-de-Ville les questions de salubrité et de santé publiques.  
Le fait rapporté par la lettre de M. S. V. est abominable.  
Il engage au plus haut point la responsabilité de la mairie.  
En effet, c'est dans un établissement municipal, la Criée, que cette viande malsaine a été débitée, il importe de savoir par quel ordre puisque le maire, paraît-il, avait décidé l'enfouissement des bêtes malades.  
Quelle fut l'administration communale que la nôtre?  
Le maire prend une décision; la décision est mise au panier. Cette décision intéresse la santé publique, cela ne fait rien; on vendra tout de même la viande gâtée, au risque d'empoisonner la population ouvrière, cliente assidue de la Criée.  
Mais ce maire est donc sans autorité? Ah! comme les électeurs auront beau jeu aux élections prochaines de rendre aux docteurs de la vie privée ces hommes dont la conscience est assez élastique pour laisser aller les affaires de la ville au gré de sons-ordres rapaces ou imbéciles, sans souci pour le bien-être ou la santé de leurs concitoyens!  
Nous reviendrons sur cette scandaleuse affaire; nous fouillerons un peu dans les bureaux d'une administration désorganisée, et prendrons à parti maire et adjoints, pour leur faire entendre quelques dures vérités réclamées par l'opinion publique justement indignée.